

Rapport annuel 2009 de la Fondation Suisse pour le recyclage des sources lumineuses et luminaires SLRS

Pour notre fondation, l'année 2009 a été riche en événements. En particulier, des projets attendant à des domaines des plus diversifiés ont été lancés.

Deux problématiques prédominaient dans le secteur des luminaires: les répercussions de l'évolution du marché des matières premières et les biphényles polychlorés (PCB) dans les condensateurs issus de luminaires à tubes fluorescents anciens.

A la fin de 2008, le prix des matières premières ayant fortement chuté, les récupérateurs ont vu la marge de leurs revenus notablement diminuer. Ils ont ainsi demandé à ce qu'au moins une partie de cette réduction soit compensée par des rétributions plus élevées. Cette requête a conduit à une discussion de fond sur la question de savoir comment amortir les variations du prix des matières premières en répartissant les risques entre les différentes parties prenantes. SLRS et SENS étaient d'avis qu'une baisse des prix des matières premières ne devait être compensée que si les rétributions pouvaient être diminuées en cas de hausse des prix. Pour traiter cette question, un groupe de travail a été institué sous la direction de SENS. Comprenant également des représentants de SLRS, il visait à élaborer un système de rétribution indexé sur le prix des matières premières en collaboration avec les récupérateurs.

Le nouveau règlement tarifaire relatif à ce système est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2009. Les rétributions des récupérateurs pour les luminaires restent les mêmes que celles pour les petits électroménagers. La démarche s'avère fondée vu que ces appareils sont le plus souvent collectés à travers la même filière B2C. L'évolution du prix des matières premières sur lesquelles les rétributions sont indexées a eu pour effet que les coûts de récupération des luminaires ont baissé, passant de 75 ct. / kg en 2008 à 63 ct. / kg en 2009 (valeur moyenne). Les expériences faites jusqu'ici montrent que le système de rétribution variable a fait ses preuves. Cependant, il implique que les coûts de récupération sont beaucoup plus difficiles à prévoir. Pour cette raison, les réserves des fonds doivent être élevées. Considérant la bonne situation financière que connaît le fonds des luminaires, cette augmentation n'a pas de conséquence immédiate sur notre système.

Notre fondation continue à accorder une grande importance au problème des PCB dans les condensateurs de luminaires anciens. Ainsi, en collaboration avec SENS, elle a institué une filière spécifique pour démonter ces dispositifs. Sont collectés dans cette dernière un grand nombre de luminaires susceptibles de contenir des PCB. En outre, SLRS promeut leur restitution par cette filière en prenant des mesures d'incitation financière et de sensibilisation. Le projet de traitement des condensateurs contenant des PCB continue et fait régulièrement l'objet d'évaluations.

Nous constatons avec satisfaction que les quantités de luminaires récupérées à travers notre système ont augmenté de plus de 43 % par rapport à 2008, atteignant 1,8 millions de tonnes. Cette évolution positive implique cependant que le régime de la TAR sur les luminaires à 0 franc sera prochainement abrogé. Le Conseil de fondation prévoit de mettre en vigueur la nouvelle TAR (dont le montant sera positif) le 1^{er} juillet 2011. Il en fixera les modalités ainsi que le montant dans le courant de 2010, changements qui seront immédiatement communiqués.

En ce qui concerne les sources lumineuses, de grands efforts continuent à être consentis pour rendre la population attentive à son devoir de rapporter les lampes à basse consommation énergétique (lampes économiques). En outre, des mesures sont prises pour que tous les nouveaux acteurs du marché qui importent uniquement des diodes électroluminescentes (DEL ou LED) adhèrent à notre système. Les entreprises qui commercialisent des produits faisant appel à cette technologie en plein essor sont aussi nombreuses et multiples que les nouveaux produits lancés sur le marché. Dans ce contexte, les entreprises de vente sur Internet, qui sont difficiles à recenser, gagneront en importance.

Dans l'ensemble, l'augmentation des lampes soumises à l'obligation de restitution qui sont mises sur le marché suisse a été un peu plus faible par rapport à 2007 et 2008 (+ 4 %). En revanche, la quantité (en kg) de lampes traitées est restée stable. Cependant, il convient de remarquer que le poids moyen des lampes ayant diminué, le nombre de lampes (pièces) traitées a augmenté. Ainsi, le fonds des sources lumineuses a augmenté de 865 000 francs, atteignant actuellement 11,38 millions de francs. Considérant le fait que la quantité de lampes (économiques) récupérées va selon toute vraisemblance croître, le fonds connaît donc une situation financière favorable.

L'automne passé, SLRS et SENS ont lancé une campagne de communication élaborée conjointement autour du label «e-recycling». A ce sujet, nous vous invitons à aller consulter le site Internet www.e-recycling.ch.

En prévision de la campagne, une enquête représentative a été menée pour étudier le comportement de la population suisse s'agissant de faire recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques. Elle a permis de démontrer que 81 % des personnes interrogées se défaisaient correctement des lampes économiques et des tubes fluorescents. En 2007, ce pourcentage était d'environ 70 % (résultats d'une étude analogue). Parmi les jeunes et en Suisse occidentale, le niveau des connaissances concernant l'obligation de faire traiter correctement ces déchets est inférieure à la moyenne, un aspect qui a été pris en compte en concevant la campagne.

Dans l'ensemble, notre fondation a de nouveau connu de nombreuses réussites en 2009. En témoignent notamment la confiance que nous accordent les membres du pool SLRS et la collaboration fructueuse avec SENS. Autre facteur de succès – et non des moindres: la continuité et la qualité qui caractérisent le travail au sein du Conseil de fondation. Au vu de ces réussites, nous envisageons l'avenir avec sérénité. Celui-ci nous réserve cependant un grand défi: à l'occasion de la révision de l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA), il s'agira de garantir que les systèmes de récupération collectifs restent soumis au droit privé. Nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour nous assurer que la branche des dispositifs d'éclairage puisse continuer à décider des principaux

paramètres de son système de récupération en toute indépendance et selon des critères économiques.

Exprimé en chiffres, l'exercice 2009 de la SLRS se présente comme suit:

Quantités récupérées et traitées (les chiffres de 2007 sont indiqués entre parenthèses):

Sources lumineuses	1 137 409 kg (1 129 305 kg)
Luminaires	1 807 477 kg (1 260 475 kg)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
ACTIFS		
Liquidités		
Avoirs bancaires	11 650 513,22	11 116 562,70
Actifs circulants		
Débiteurs	8 387,30	1 910,80
Prov. pour pertes s/débiteurs (ducroire)	-5 000,00	0,00
Autres débiteurs	159 914,22	141 455,25
Actifs transitoires	1 129 564,00	1 812 072,10
	<u>1 292 865,92</u>	<u>1 955 438,15</u>
Immobilisations		
Titres	8 867 567,00	9 235 249,00
Frais de constitution	0,00	36 437,38
	<u>8 867 567,00</u>	<u>9 271 686,38</u>
TOTAL DE L'ACTIF	21 810 946,14	22 343 687,23
PASSIFS		
Fonds étrangers à court terme		
Créanciers	227 669,15	13 166,05
Autres créanciers	643,45	10 759,50
Passifs transitoires	2 115 855,86	2 135 181,88
	<u>2 344 168,46</u>	<u>2 159 107,43</u>
Fonds TAR		
Fonds TAR luminaires	8 010 000,00	9 600 000,00
Fonds TAR sources lumineuses	11 380 000,00	10 515 000,00
	<u>19 390 000,00</u>	<u>20 115 000,00</u>

Fonds propres

Capital de fondation	50 000,00	50 000,00
Bénéfice résultant du bilan		
Bénéfice reporté	19 579,80	13 377,20
Bénéfice annuel	7 197,88	6 202,60
	<u>26 777,68</u>	<u>19 579,80</u>
	76 777,68	69 579,80
TOTAL DU PASSIF	21 810 946,14	22 343 687,23

COMPTE DE RÉSULTATS 2009

	2009 CHF	2008 CHF
PRODUITS		
TAR sur les sources lumineuses	3 943 676,50	6 257 771,52
TAR sur les luminaires	7 217,75	47 138,39
<i>Revenu net des services</i>	<u>3 950 894,25</u>	<u>6 304 909,91</u>
Produit des intérêts	156 784,32	185 295,17
Produit des titres	303 522,90	128 528,95
Charges sur titres	-399 482,30	-112 352,80
<i>Produits financiers divers</i>	<u>60 824,92</u>	<u>201 471,32</u>
Produits extraordinaires	23,20	0,03
Charges extraordinaires	-5 843,88	0,00
Dissolution du ducroire	-5 000,00	7 500,00
<i>Résultat neutre</i>	<u>-10 820,68</u>	<u>7500,03</u>
Total des recettes	4 000 898,49	6 513 881,26
CHARGES		
Récupération des sources lumineuses	2 518 084,95	2 476 995,10
Récupération des luminaires	1 089 318,80	930 444,88
Etudes / expertises pour les luminaires	47 124,45	13 129,15
<i>Charges de récupération</i>	<u>3 654 528,20</u>	<u>3 420 569,13</u>
Frais d'administration B'VM	150 000,00	150 000,00
Frais d'administration SENS	250 000,00	250 000,00
Autres frais d'administration	8 223,70	4 560,92
<i>Frais d'administration</i>	<u>408 223,70</u>	<u>404 560,92</u>
Conseil de fondation	30 054,45	18 572,50
CdG sources lumineuses	982,35	0,00
CdG luminaires	1 985,05	0,00
<i>Organes</i>	<u>33 021,85</u>	<u>18 572,50</u>
Manifestations	1 309,70	0,00
Publicité, site Web et Internet	467 516,23	460 542,50
<i>Marketing et relations publiques</i>	<u>468 825,93</u>	<u>460 542,50</u>
Diminutions des revenus, pertes s/ débiteurs	93 906,10	183 428,52
Amortissements des frais de constitution	36 437,38	36 437,38
Participation au changement TAR	0,00	125 114,55

Frais postaux et bancaires, autres frais	23 757,45	18 453,16
<i>Autres charges</i>	<u>154 100,93</u>	<u>363 433,61</u>
Affectation au fonds TAR luminaires	-1 590 000,00	-1 070 000,00
Affectation au fonds TAR s. lumineuses	865 00,00	2 910 000,00
<i>Affectation aux fonds TAR</i>	<u>-725 000,00</u>	<u>1 840 000,00</u>
Total des charges	3 993 700,61	6 507 678,66
Bénéfice annuel	<u>7 197,88</u>	<u>6 202,60</u>

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration au sein du système SLRS pour la récupération des sources lumineuses et des luminaires.

Berne, avril 2010

Fondation Suisse pour le recyclage des sources lumineuses et luminaires (SLRS)



Ivo Huber
Président



Stephan Thommen
Directeur